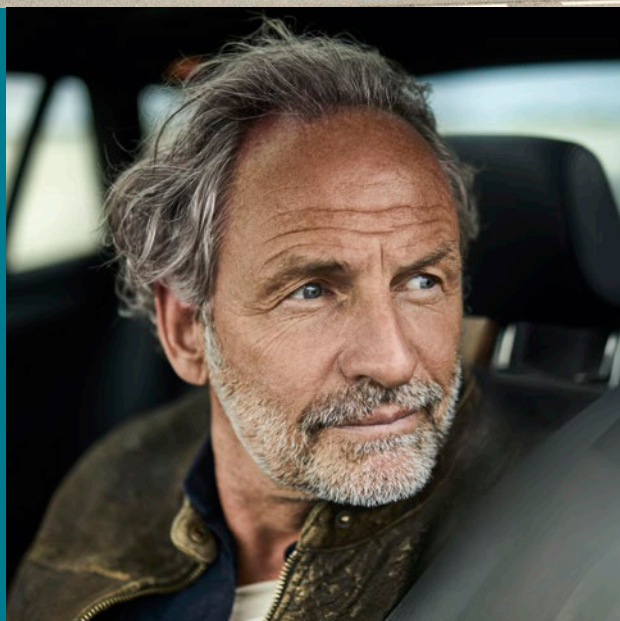


Assurer toutes
vos mobilités,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES AUTO ET MOTO

2 MOIS OFFERTS⁽¹⁾

Du 1^{er} au 31 mars 2026



Assurément
Humain

(1) 2 mois de cotisation offerts la 1^{re} année pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS (Toutes formules en circulation ; hors droit d'entrée et frais de mensualisation) et/ou d'un contrat MOTO PASS (pour un 2 roues en circulation de plus de 80 cm³ en formule Tous Risques ou Tous risques+). Offres valables du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2026 non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties des contrats AUTO PASS et MOTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.



GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901
APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES
et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.
© Getty images - Mars 2026